

Grille B :

Grille de calcul permettant d'établir la perte de bénéfice brut

		Antérieur aux travaux (Exercice financier annuel <u>comparable</u>) (Note 3)	Période des travaux (Exercice financier annuel <u>admissible</u>)
		Exercice financier se terminant le :	Exercice financier se terminant le :
Revenus		\$	\$
Coûts variables (Note 4)	–	\$	\$
Bénéfice brut	=	A \$	B \$
Perte du bénéfice brut par période			B–A \$
Perte du bénéfice brut non remboursable (5 %) par période	–		\$
Perte du bénéfice brut ouvrant droit à une compensation	=		\$

Note 3 : Cet exercice financier correspond à l'exercice financier terminé avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Note 4 : Reportez dans la présente grille les coûts variables figurant dans la dernière case de la grille de calcul permettant d'établir les coûts variables